

## La conduite accompagnée, les principaux avantages :

L'apprentissage anticipé de la conduite, dès 15 ans c'est...



### ✓ Plus de réussite à l'examen

La moyenne nationale est de 74% de réussite au 1er examen de conduite en AAC pour 55% en filière classique. Cela s'explique facilement par l'expérience de conduite acquise pendant la formation.

### ✓ Une formation moins chère

En moyenne, le nombre d'heures de formation est moins élevé en conduite accompagnée, le cout global est donc plus faible pour atteindre le même niveau de compétences.

### ✓ Moins de risque d'accident

Les jeunes conducteurs issus de la formation AAC ont moins d'accidents que ceux issus de la filière traditionnelle selon les statistiques nationales.

### ✓ Des bonus auprès des assurances

Les surprimes jeunes conducteurs sont moins longues et moins élevées chez la plupart des assureurs quand le candidat a obtenu son permis en conduite accompagnée.

### ✓ Une période probatoire moins longue

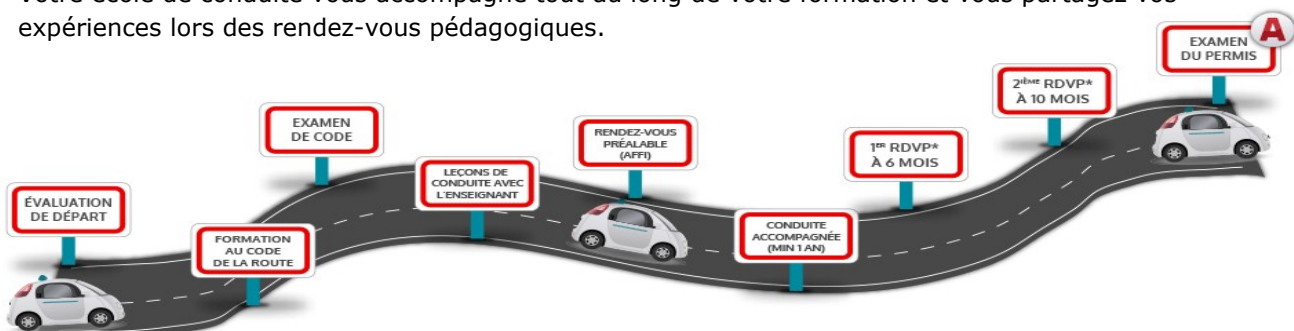
Les jeunes issus de la filière AAC bénéficient d'une durée de période probatoire réduite, 2 ans au lieu de 3 ans, ainsi ils récupèrent plus rapidement leur capital de 12 points

### ✓ Un examen plus rapide

Grâce à l'apprentissage anticipé dès 15 ans, le candidat peut passer l'examen de conduite dès 17 ans et demi (il ne pourra néanmoins conduire sans accompagnateur qu'à partir de la majorité)

### ✓ Une relation privilégiée

Votre école de conduite vous accompagne tout au long de votre formation et vous partagez vos expériences lors des rendez-vous pédagogiques.



\*RDVP : Rendez-vous pédagogique comprenant 1h pratique et 2h théorique

*Il n'y a pas d'âge maximum pour la filière AAC et si vous êtes majeur, il existe également l'option conduite supervisée, n'hésitez pas à vous renseigner !*